

<https://ricochets.cc/Non-a-la-surveillance-biometrique-et-a-la-videosurveillance-automatisee.html>



Non à la surveillance biométrique et à la vidéosurveillance automatisée

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mercredi 15 février 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Les outils de mobilisation de La Quadrature du Net ne suffiront pas pour faire annuler cette nouvelle extension du système policier de surveillance et de contrôle. La vidéosurveillance automatisée (couplée ensuite à des outils biométriques et à de la reconnaissance faciale de masse) veut mettre sous cloche l'espace public et nous transformer en cobayes normés. L'Etat et le capitalisme en ont besoin, et nous ?

Et si on ajoutait l'annulation de ce projet totalitaire aux revendications de la grève générale de mars ?



Non à la surveillance biométrique et à la vidéosurveillance automatisée

- [La Quadrature lance sa campagne de mobilisation contre la loi J.O.](#) - Aujourd'hui, La Quadrature lance une campagne contre l'article 7 de la loi JO 2024 et la vidéosurveillance algorithmique (VSA) ! Déjà voté par le Sénat, ce texte utilise les Jeux olympiques comme prétexte pour légaliser la VSA et faire accepter la surveillance biométrique en France. Il arrive à l'Assemblée nationale dans quelques semaines et nous allons avoir besoin de vous pour le combattre et faire rejeter cet article !

Voulu de longue date par le gouvernement, et fortement poussé par la police et le marché grandissant de la sécurité privée, le texte vise à donner une base légale à une technologie déjà présente dans les villes de France. Il ne s'agit pas d'une simple évolution technique mais d'un véritable changement de paradigme : à travers des algorithmes couplés aux caméras de surveillance, ces logiciels détectent, analysent et classent nos corps et comportements dans l'espace public. Le projet derrière ? Traquer les comportements soi-disant « suspects » et éradiquer de la rue des actions anodines mais perçues par l'État comme nuisibles ou anormales. En effet, ces algorithmes peuvent par exemple repérer le fait de rester statique dans l'espace public, de marcher à contre-sens de la foule, de se regrouper à plusieurs dans la rue ou encore d'avoir le visage couvert.

Ces outils de surveillance biométrique sont intrinsèquement dangereux et ne peuvent être contenus par aucun garde-fou, qu'il soit légal ou technique. Les accepter c'est faire sauter les derniers remparts qui nous préservent d'une société de surveillance totale. Seuls le rejet et l'interdiction de la VSA doivent être envisagés. C'est pour cela que nous lançons une campagne de mobilisation dès aujourd'hui afin de lutter ensemble contre la surveillance biométrique. (...)

- Campagne : [Loi J.O. : refusons la surveillance biométrique](#)

Courant mars, l'Assemblée nationale va se prononcer sur le projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques, déjà adopté par le Sénat. En son sein, l'article 7 vise à autoriser la vidéosurveillance automatisée (VSA), cet outil de surveillance biométrique qui, à travers des algorithmes couplés aux caméras de surveillance, détecte, analyse et classe nos corps et comportements dans l'espace public. Il s'agit d'un changement d'échelle sans précédent dans les capacités de surveillance et de répression de l'État et de sa police.

Sur cette page, vous retrouverez un ensemble de ressources et d'outils pour vous permettre de vous engager contre la VSA et contre l'article 7 du projet de loi Jeux olympiques. (...)